

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 24 Août 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Daniel BRIAT**, maire.

Présents : **BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, VARNIER Cathie.**

Date de convocation
18 Août 2022

Absents : .

Date d'affichage
26 Août 2022

Représentés : **PINOTIE Sylvain par GUILLAUME Louis.**

Monsieur GRUAUX Enzo a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs Mercredis récréatifs
N° de délibération : 2022_053

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	13	13	0	0	0

Après délibération, le conseil municipal valide la modification des tarifs des mercredis récréatifs à compter du 01/09/2022 comme ci-dessous :

TARIFS MERCREDIS RECREATIFS							
TRONVILLOIS				EXTERIEURS			
INSCRIPTIONS				INSCRIPTIONS			
	Inscription à la journée	Inscription à la 1/2 journée	Coût supplémentaire repas		Inscription à la journée	Inscription à la 1/2 journée	Coût supplémentaire repas
0/550	4,50 €	3,50 €	4,50 €	0/550	10,00 €	7,50 €	4,50 €
551/800	5 €	4,50 €		551/800	10,50 €	8,50 €	
SUP 800	8 €	6,50 €		SUP 800	13,50 €	9,50 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Daniel BRIAT, maire



DANIEL BRIAT
2022.08.26 14:12:42 +0200
Ref:20220826_141201_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Daniel BRIAT